

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 22 novembre 2016

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Projet d'arrêté relatif au plan d'électrification rurale de l'année 2017

Le gouvernement a défini le programme d'investissement du fonds d'électrification rurale (FER) pour l'année 2017. D'un montant de 550 millions de francs, il comprend la participation des concessionnaires de distribution d'énergie électrique aux foyers domestiques et aux installations à caractère économique.

Institué en 1983, le fonds d'électrification rurale (FER) est employé pour financer en partie des extensions des réseaux de distribution ou l'installation de centrales individuelles de production électrique d'origine renouvelable.

Le programme 2017 a été établi sur la base des règles en vigueur entre 2012 et 2016 et intègre de nouvelles règles qui font consensus entre les acteurs : le comité de gestion du FER, les deux associations des maires de Nouvelle-Calédonie, le SIVM sud et les concessionnaires de distribution publique d'électricité. Aussi, l'enveloppe allouée au FER est maintenue à 550 millions de francs pour le programme 2017 et répartie comme suit entre les trois provinces :

- ✓ province Sud : 28 % soit 154 millions de francs,
- ✓ province Nord : 67 % soit 368,5 millions de francs,
- ✓ province des îles Loyauté : 5 % soit 27,5 millions de francs.

Et ensuite ?

Dès le début de l'année 2017, des réflexions, en concertation avec l'ensemble des acteurs, seront engagées afin de définir les règles applicables pour le programme pluriannuel 2018. Les modifications pourraient porter sur le montant du fonds, sa répartition entre les communes et sur les nouveaux types de projets éligibles.

* * *

*